

Commune d'Ailly sur Noye
Conseil Municipal du 17 Mars 2021
Extrait du registre des délibérations

n°2021-17-03-06

Date de la convocation:

13 / 03 /2021

Convoqués: 23
Présents : 17
Représentés : 2
Absents : 4

Objet :

Finances

Budget Principal

Garantie d'emprunt –
réhabilitation de
logements
résidence les
Arrachis

L'an deux mil vingt et un, le dix sept mars à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

Étaient présents: Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET, Marie Hélène MARCEL, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE

Étaient représentés : Vincent DAINE par Sonia DOUAY et Marylène FRANZ par Marie Hélène MARCEL

Était absent : Frédéric PINOIT, Sébastien VILLAIN, Karine PAGEAU et Paolo MARCELO

Jean Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

La société immobilière picarde (SIP) a informé la commune de la réhabilitation de 14 logements situés résidence les Arrachis. Les travaux réalisés concernent le cadre de la loi de transition énergétique, le gros entretien et la sécurité et enfin l'entretien et le résidentiel.

Pour cette opération la SIP va contracter 2 emprunts d'un montant de 624 763.14 € auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Cependant, le prêt doit être obligatoirement garanti par les collectivités.

Le conseil départemental ne peut garantir ces prêts qu'à hauteur de 50%.

La SIP sollicite l'accord de principe de la commune pour garantir ces emprunts à hauteur de 50% également, afin d'éditionner les contrats de prêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces utiles permettant de garantir les emprunts contractés par la SIP à hauteur de 312 381,57 € soit 50 % du montant total.**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

**Le MAIRE,
Pierre DURAND**

